



SNUipp-FSU

128, Bld Auguste Blanqui
75013 PARIS
Tél. 01 44 08 69 30
Fax 01 44 08 69 40

Paris, le 21 novembre 2010

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Je tiens à attirer votre attention sur les difficultés actuelles des étudiants en master 2ème année à se voir attribuer des stages en école pourtant inscrits dans le contenu de leur master ainsi que sur les conditions des mises en stages.

La note du Bulletin officielle n°29 du 22 juillet 2010 prévoit que « les stages en responsabilité sont destinés aux étudiants inscrits en M2 et sont prioritairement ouverts aux candidats admissibles aux concours ». Or, à ce jour, certains étudiants admissibles au concours de professeurs des écoles (CRPE) ne peuvent prétendre à un stage en école. C'est notamment le cas de ceux qui ont passé les épreuves du CRPE dans une académie différente de celle où ils sont inscrits en master, les recteurs de chaque académie concernée se renvoyant la responsabilité d'offrir des terrains de stage à ces étudiants admissibles.

De tels cas ont été identifiés entre les académies d'Orléans-Tours, de Rouen et celle de Créteil. Cette situation menace l'obtention du master par ces étudiants par ailleurs admissibles, ces stages en responsabilité donnant droit à des ECTS nécessaires à la validation du master.

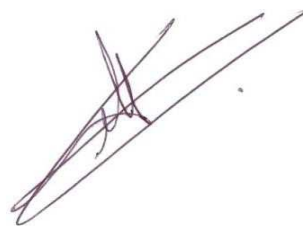
Monsieur le ministre, je vous demande d'intervenir afin que des stages en école soient proposés à ces étudiants afin d'éviter tout litige pour l'obtention de leur master et leur permettre de préparer sereinement leurs épreuves d'admission au CRPE.

Par ailleurs, nous souhaitons, d'une manière large, attirer votre attention sur les conditions de mise en stage en responsabilité des étudiants de M2. L'absence de cadrage national aboutit à des situations parfois très difficiles, pouvant entraîner des tensions dans les écoles. Ces stages ne doivent pas servir de variable d'ajustement pour remplacer les enseignants en congé maladie.

Alors que l'architecture actuelle de la nouvelle formation des maîtres laisse peu de place à la dimension professionnelle, il est indispensable que les stages offerts aux étudiants soient préparés et accompagnés. Les conditions de mise en stages sont déterminantes pour la réussite du stage lui-même, à savoir qu'il soit un réel temps de formation professionnelle. Le SNUipp est attaché à des stages intégrés dans tout le parcours de formation qui amènent progressivement les futurs enseignants à être en situation réelle de classe. A ce titre, nous estimons qu'aucun étudiant ne devrait être laissé

totalément seul en charge de classe. Ce n'est pas ce qui est proposé à l'heure actuelle. C'est pour cette raison supplémentaire que nous demandons à ce que les étudiants puissent bénéficier au préalable d'une période de pratique accompagnée. Il est essentiel qu'une prise de contact sous forme de « tuiage » avec l'enseignant qui laisse sa classe soit programmée. De même, un accompagnement avec un maître formateur du premier degré est indispensable afin de préparer en classe le stage, puis d'en assurer le suivi régulier.

Dans l'attente d'un engagement de votre part pour une amélioration de la formation au métier de l'enseignement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus respectueuses.

A handwritten signature in red ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of a name.

Sébastien SIHR